



D.2024.10.16.1.1.13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2024

1 – LIGNE C - LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

**1.1.13– Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2024 01517 M – Travaux d'aménagements urbains -
Autorisation de signer le marché avec le groupement JEAN LEFEBVRE / SPIE BATIGNOLLES MALET**

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (M. Chollet)	
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2022, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêté à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).

Le marché objet de la présente délibération concerne les Travaux d'Aménagements Urbains définitifs réalisés à la suite des travaux viaduc et en lien avec la création de l'ouvrage d'art.

Plus particulièrement, il s'agit des travaux de :

- Restitutions des fonctionnalités de voirie publique existante telles que l'avenue de l'Europe ;
- Restitutions et améliorations des aménagements pour les modes actifs (cyclable et piéton) comprenant la repose et la mise en place du mobilier urbain sur les voiries citées précédemment ;
- Restitution de la signalisation verticale et horizontale sur le secteur d'étude ;
- Mise en définitif de certaines pistes de maintenance pour l'entretien du viaduc ;
- Reprise de l'éclairage public existant sur le secteur SICOVAL.

Ces travaux sont à réaliser sur les communes de Ramonville-Saint-Agne et Toulouse (31).

La durée globale du marché est de 36 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 26 avril 2024 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 24 juin 2024 à 12h00.

27 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

4 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir :

1. Groupement Entreprises Jean Lefebvre (mandataire) / Spie Batignolles Malet (SBM)
2. COLAS
3. Groupement Thomas et Danizan (mandataire) / EXEDRA
4. EIFFAGE Route Grand Sud.

Les enveloppes reçues ont été ouvertes le 24 juin 2024.

Après analyse, toutes les candidatures ont été jugée recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 16 septembre 2024, attribué le marché au groupement Jean Lefebvre (mandataire) /Spie Batignolles Malet (SBM) pour un montant de 1 639 413,35 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2024 01517 M avec le groupement Jean Lefebvre (mandataire) /Spie Batignolles Malet (SBM).

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement Jean Lefebvre (mandataire) /Spie Batignolles Malet (SBM), le marché n° CLB 2024 01517 M concernant les aménagements urbains nécessités par le projet dans les communes de Ramonville-Saint-Agne et Toulouse (31) pour un montant de 1 639 413,35 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES